

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU le règlement général sur les chemins vicinaux du 22 février 1872 (applicable à la Voirie des Collectivités Locales),

VU l'ordonnance N° 59-115 du 7 Janvier 1959 modifiée relative à la voirie des Collectivités Locales,

VU le décret N°64-262 du 14 Mars 1964 modifié relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la surveillance des voiries communales,

VU la demande en date du 11/10/2024, par laquelle l'Entreprise MIRMAND – Entreprise de menuiserie, ossature bois et charpente - domiciliée à COSTAROS– 43490 sollicite une autorisation de voirie pour l'installation d'un engin de levage, ainsi que d'un échafaudage de couvreur avec passage piéton Rue Basse et Rue des genêts afin de pouvoir réaliser la réfection de toiture de l'immeuble de Mr et Mme POLLIOTTO et ainsi d'occuper une partie du domaine public,

## **ARRETE** 2024-ODP-008

**ARTICLE 1** : L'Entreprise SARL MIRMAND est autorisée à exécuter les travaux désignés ci-dessus, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du règlement susvisé concernant les permissions de voirie ; elle est autorisée à emprunter le domaine public selon les mêmes conditions et notamment :

« Elle devra prendre toutes dispositions pour interdire le stationnement des voitures, Rue Basse et Rue des genêts, devant l'immeuble désigné. Elle devra veiller à la sécurité des piétons durant la période du 18 Octobre 2024 au 31 Octobre 2024 ».

**ARTICLE 2** : L'Entreprise SARL MIRMAND devra laisser la rue propre dans l'état où elle l'aura trouvée et elle ne devra laver aucun matériel dans les égouts.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

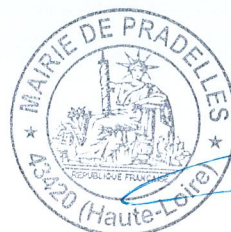
- ⇒ L'Entreprise MIRMAND
- ⇒ Mr et Mme POLLIOTTO
- ⇒ Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- ⇒ Messieurs les employés de voirie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie

FAIT A PRADELLES, LE 11/010/2024

Le Maire,

A. ROBERT



AR Prefecture

043-214301541-20241011-2024\_ODP\_008-AR  
Reçu le 14/10/2024